

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MISSION LOCALE DU MEDOC

23 JUILLET 2020 – 10 HEURES

LESPARRE MEDOC

Le Président, Jean Jacques CORSAN accueille les administrateurs et les remercie de leur présence en ces temps quelque peu perturbés. Alors que les élections municipales sont terminées, il souhaite adresser ses félicitations aux élus en place. C'est une nouvelle page dans la vie de la Mission Locale, c'est pourquoi une Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu courant septembre qui permettra d'élire un nouveau Bureau. Y sera également inclus à l'ordre du jour, un temps pédagogique à l'attention des nouveaux élus afin de les familiariser avec notre histoire et nos missions ; les membres de l'Assemblée Générale pourront rencontrer le personnel de la Mission Locale et échanger notamment sur les nouvelles mesures à destination du public jeune.

Il demande que soit préparé et adressé un courrier de félicitations à chaque commune.

Monsieur Gérard GONZALEZ, Trésorier, précise que ce temps d'échanges sera bienvenu même pour les anciens élus qui, quelquefois, se désengagent par méconnaissance de nos activités.

Madame Francine VALLAEYS précise que, tant au démarrage qu'à la fin du confinement une communication auprès des jeunes ainsi que des mairies a été faite afin d'informer chacun des modalités d'intervention, de suivi.

En réponse à la demande du Président, elle indique que le courrier de félicitations sera envoyé rapidement auprès des communes, individualisé par les chiffres clés de chacune des communes.

Avant de passer la parole à Monsieur Gérard GONZALEZ, Monsieur Jean Jacques CORSAN souhaite quelques précisions quant aux changements dans l'équipe de la Mission Locale.

2 salariées (1 chargée de projet et 1 conseillère Garantie Jeunes) sont en arrêt maternité ; elles ont été remplacées par deux salariées en CDD. Une conseillère généraliste, en congé formation, nous quitte à l'issue de sa formation pour un poste plus adapté à ses nouvelles qualifications. Elle a été remplacée par un salarié en CDI.

Depuis le 1^{er} janvier, un nouvel assistant informatique a intégré la structure, apportant de nouvelles compétences tant dans le domaine informatique que communication. Notre communication sur les réseaux sociaux est maintenant opérationnelle et professionnelle.

Le Président donne la parole au Trésorier pour lui permettre de présenter les comptes annuels 2019. Il tient à ajouter au préalable qu'il n'a aucun souci quant à la stabilité financière de la structure et félicite le personnel pour sa gestion.

Monsieur Gérard GONZALEZ procède à la lecture du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2019. L'exercice sur une durée de 12 mois dégage un excédent de 20 022€ ; le total du bilan pour l'exercice 2019 s'élève à 464 668 euros.

Reprenant en détail le compte de résultat, le total des produits d'exploitation s'élève à 1 095 172 €, les charges d'exploitation à 1 075 342 €.

Madame Laurence HENBEAU, représentant le Commissaire aux Comptes, apporte quelques précisions. L'examen des comptes ne soulève aucune interrogation ; on peut constater une maîtrise certaine des charges, gage d'une gestion saine de la structure.

Le seul changement sur cet exercice relève du conventionnement de l'Etat. Jusqu'en 2018, deux conventions distinctes étaient signées : 1 pour le fonctionnement CPO, 1 pour la Garantie Jeunes. Le solde de la convention Garantie Jeunes étant versé l'année n+1 suivant l'atteinte des objectifs. A partir de 2019, une seule convention dite CPO globalisé est signée avec l'Etat : un premier versement de 80% (non soumis à objectif) a lieu durant le 1^{er} semestre, les 20% restants seront versés avant la fin de l'année en fonction de l'atteinte des objectifs. Ce fonctionnement permet de ne plus faire de provisions pour risque et perte, dans la mesure où l'on aura connaissance avant la fin de l'exercice du montant exact de la subvention allouée.

Aucune question n'étant soulevée, le Conseil d'Administration valide les comptes 2019 qui seront présentés lors de la prochaine Assemblée Générale.

A la question de Monsieur Jean Jacques CORSAN concernant l'état de santé psychologique de l'équipe dans cette période post-confinement, Madame Francine VALLAEYS précise que l'équipe semble avoir retrouvé progressivement ses marques. Le déconfinement s'est fait en plusieurs étapes, certains ont poursuivi le télétravail pour une reprise à la normale dès le 06 juillet.

Quant au confinement lui-même, elle rappelle que plusieurs mesures avaient déjà été mises en place, notamment :

- Mise en réseau informatique de toutes les données de la structure
- Télétravail pour ceux qui le souhaitent
- Equipement complet pour chaque conseiller : ordinateur portable, téléphone mobile, scanner et imprimante

Tous ces éléments conjugués ont permis de fermer la structure rapidement sans altérer le suivi des jeunes. Les entretiens téléphoniques et/ou vision ont progressé, seul bémol, les entrées en formation et en emploi en chute du fait du confinement.

Aujourd'hui, on constate le retour à l'emploi des jeunes de notre territoire grâce à la saisonnalité.

Egalement en hausse, les offres de contrat d'apprentissage, constat également fait par Pôle Emploi. Une campagne de sensibilisation auprès des entreprises a été faite par la Mission Locale par l'envoi d'une lettre d'information reprenant les nouvelles mesures en vigueur dans le cadre de l'apprentissage, accompagnée de mini-CV de jeunes en suivi.

Madame VALLAEYS précise qu'un Forum de l'Apprentissage est organisé le 16 septembre 2020 auquel participeront les CFA (tous ont répondu présent) ainsi que les entreprises et les jeunes.

Madame OURIET, Directrice du CIO de Pauillac, confirme l'engouement des jeunes envers l'apprentissage malgré les difficultés à trouver les entreprises, notamment pour les post-bacs.

On constate que la communication de l'Etat depuis plusieurs mois est favorable à la création de postes d'apprentis et les nouvelles mesures prises encore plus incitatives.

Madame Danièle FERNANDEZ, Mairie de Lesparre Médoc, informe le Conseil que sa municipalité a créé 6 postes d'apprentis ; elle souhaite que chaque commune s'investisse en ce sens. D'autant qu'une formation adaptée à la polyvalence des employés municipaux est en place sur notre territoire à Saint Yzans (Maintenance des bâtiments).

Madame VALLAEYS souhaite remercier Madame OURIET : le partenariat établi a permis de rencontrer des jeunes bacheliers et leur présenter le marché du travail local.

Le Président rappelle que nous avons tout à gagner à travailler ensemble. Les structures intervenant auprès des jeunes ne doivent pas travailler en concurrence mais œuvrer en fonction de leurs missions respectives à l'insertion de ce public. Il rappelle également que les Missions Locales, créées en 1982,

ont pour mission de prendre en compte l'ensemble des problématiques des jeunes pour, in fine, insérer vers l'emploi.

Madame VALLAEYS informe les administrateurs que l'Agence Régionale de Santé a accepté le projet de Point Relais Santé mené par la Mission Locale. Ce sera un lieu ressource destiné à l'accompagnement des jeunes identifiés comme étant en situation de précarité. Le PRS permet de renforcer l'accès à la santé des jeunes et de développer leur autonomie dans la prise en charge de leur santé.

Ces accueils individualisés permettent l'écoute et le repérage de problématiques santé, une sensibilisation à la nécessité du soin, un soutien et un accompagnement vers les professionnels de santé, une aide à la clarification et à l'obtention des droits liés à la protection sociale.

Les permanences d'accueil permettront d'assurer les permanences d'un acteur relais santé identifié sur tout le territoire afin de recenser les problèmes rencontrés par les jeunes et de les accompagner à la résolution.

Le Point Relais Santé sera destiné à tous les publics jeunes accompagnés par la Mission locale, 16-25 ans, non scolarisés, quel que soit le problème rencontré (nutrition, sexualité, anxiété, violence, addiction, SDF, handicap ...).

Ces permanences seront :

- un espace documentaire physique et numérique spécifique aux questions de santé (plaquettes de prévention, plaquettes de partenaires locaux, préservatifs en libre accès...) informations sur l'offre de soins disponible en Médoc
- une médiation numérique pour accompagner chaque jeune dans ses démarches administratives liées à la santé
- un espace d'écoute individualisé d'information et de conseil : entretiens individuels avec un conseiller référent santé, un conseiller référent handicap et un conseiller référent logement)
- un espace d'écoute psychologique (entretiens individuels avec un conseiller psychologue de formation) temps d'écoute, de soutien en cas de mal-être, temps d'évaluation des difficultés et d'accompagnement vers un partenaire spécialisé si nécessaire
- un accompagnement vers le bilan santé de la CPAM ou MSA
- déploiement auprès des conseillers prescripteurs

Madame OURIET déplore les difficultés à trouver les personnels de santé disponibles sur notre territoire ; difficultés confirmées par Monsieur CORSAN qui rappelle la problématique en milieu rural. Elle profite de cette réunion pour annoncer la création de 3 classes de seconde GT, dès la rentrée prochaine (2 à Pauillac et 1 à Lesparre).

L'ordre du jour ayant été abordé dans sa totalité, le Président clôt la séance et remercie une nouvelle fois les administrateurs présents.